

# COVID-19

## Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



| RAPPEL IMPORTANT - PRÉCAUTIONS EN LIEN AVEC LA GESTION DE LA COVID-19 |   | 23 août 2021 |
|---|---|--------------|
| <b>Destinataires :</b>  | Tout le personnel   |              |
| <b>Expéditrices :</b>   | Adelaïde De Melo, directrice générale adjointe, programme santé physique générale et spécialisée  |              |
|   | Myriam Giguère, directrice générale adjointe, programmes sociaux et réadaptation                  |              |
|   | Josée Savoie, directrice des services professionnels  |              |
| <b>Actions à réaliser :</b>   | Prendre connaissance de l'information, vous assurer d'en informer toutes les personnes concernées |              |

Étant donné le niveau de transmission et de contagion du variant Delta de la COVID-19, il est essentiel de rester vigilant et de maintenir les mesures de prévention et contrôle des infections déjà en place dans l'ensemble de nos installations et dans tous les milieux où l'on offre des soins aux usagers. Ces consignes s'appliquent à tous les secteurs, que ce soit clinique ou administratif.

Voici un rappel des mesures à respecter :

- Pratiquer une hygiène des mains rigoureuse en temps opportun
- Respecter la consigne de distanciation de 2 mètres
- Porter le masque de procédure en tout temps dans nos installations et dans tous les milieux où l'on offre des soins aux usagers
- Le masque doit être porté adéquatement : le nez et la bouche recouverts en tout temps, il est important de ne pas le descendre sous le menton
- Porter une protection oculaire obligatoire lors de la prestation de soins pour les usagers/résidents positifs, symptomatiques en attente de résultat, ou ayant des critères d'exposition.
- Si le travailleur de la santé doit réajuster son masque ou sa protection oculaire, il doit pratiquer l'hygiène des mains avant de porter ses mains au visage (afin de ne pas se contaminer le visage) ainsi qu'après avoir touché son masque (puisque celui-ci pourrait être contaminé)
  - Tous les usagers/résidents doivent porter un masque de procédure (si toléré) lors de la prestation de soins :
- Un masque de procédure dédié à l'utilisateur pourra être réutilisé dans la même journée et devra être changé chaque jour
- Désinfecter régulièrement son espace de travail

# COVID-19

## Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



- Dédier le matériel de soins à un seul usager/résident si possible; lorsqu'impossible, désinfecter le matériel entre chaque usager/résident

Il est également important de rappeler que tout visiteur ou proche aidant doit se présenter au poste d'accueil en CHSLD ou au poste des soins infirmiers en CH afin de signifier sa présence, procéder au questionnaire de surveillance des symptômes et risques épidémiologiques, et finalement, remplir et signer l'attestation du questionnaire négatif de la COVID-19.

Le respect de ces mesures ainsi que la rigueur avec laquelle elles seront respectées permettront de diminuer les risques de transmission autant chez le personnel que chez les usagers/résidents, et d'assurer la sécurité de tous.

Rappelons que le vaccin contre la COVID-19 est toujours disponible sans rendez-vous dans les quatre cliniques de notre territoire. On peut en trouver les horaires et les adresse sur notre site web à : [covid-nordmtl.ca](https://covid-nordmtl.ca). Pour toute question en lien avec la vaccination du personnel, veuillez consulter votre gestionnaire.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.